



## **Politique d'accueil d'athlètes extérieures et de départ d'athlètes du Club de nage synchronisée Les Nixines**

### **1. Généralités**

- 1.1 Le Club de nage synchronisée Les Nixines croit en l'importance d'assurer un milieu d'entraînement et de compétition sain. À cet effet, il s'engage à appliquer les procédures énumérées ci-après lorsqu'une athlète appartenant à un autre club fait une demande pour rejoindre notre club.
- 1.2 Toute demande de changement de club d'une athlète d'un club voisin devra être approuvée par écrit par Synchro Québec.
- 1.3 Les membres du Club de nage synchronisée Les Nixines s'engagent à ne pas solliciter les nageuses des autres formations afin de se joindre aux Nixines. Toute demande doit venir de la nageuse ou des parents.
- 1.4 Advenant le départ d'une de nos nageuses pour une autre formation, le Club de nage synchronisée Les Nixines se réserve le droit de refuser un retour dans l'organisation si la demande de retour n'est pas jugée sérieuse. Ceci ayant pour but d'éviter le va-et-vient des nageuses entre les clubs.

### **2. Procédures pour intégrer le Club**

- 2.1 Formuler une demande officielle à l'entraîneur-chef par écrit ou par courriel du désir de changer de club ;
- 2.2 Énoncer les raisons qui poussent au changement ;
- 2.3 Avertir le club de départ et lui demander une autorisation écrite ;
- 2.4 Remplir le formulaire de Synchro Québec de changement de club.

Cette politique a été adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2017.  
Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet du Club Les Nixines à l'adresse suivante :  
[lesnixines.weebly.com](http://lesnixines.weebly.com)  
Courriel : [lesnixines@hotmail.ca](mailto:lesnixines@hotmail.ca)



### **3. Hébergement/pensionnat**

3.1 Dans le cas où une athlète extérieure souhaiterait rejoindre l'organisation des Nixines, le Club offre la possibilité d'héberger l'athlète chez un parent souhaitant l'accueillir. Le Collège St-Bernard offre également un service de pensionnat pour le programme sport-études.

3.2 Pour plus d'informations, se référer à la politique d'hébergement.

### **4 Précisions**

Cette procédure s'applique également dans le cas où un membre du Club de nage synchronisée Les Nixines souhaiterait changer de formation.